



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

Tarifs municipaux - restauration scolaire pour l'année 2006/2007

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060392

Direction des Finances

Tarifs municipaux - restauration scolaire pour l'année 2006/2007

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public étaient encadrés par le décret ministériel n° 2000-672 du 19 juillet 2000. Ce décret prévoyait la variation du prix moyen d'un repas servi par un service de restauration scolaire, dans la limite du taux légal fixé annuellement par arrêté ministériel en fonction de l'évolution des salaires, du prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Le décret ministériel n°2006-753 du 29 juin 2006 abroge le décret susvisé. Par ailleurs, il prévoit que les prix de la restauration scolaire, fixés par la collectivité qui en a la charge, ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre de cette restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, y compris quand une modulation est appliquée.

Afin de respecter les nouvelles dispositions, il est proposé, une augmentation des tarifs municipaux de la restauration scolaire de 2 % pour l'année scolaire 2006-2007.

Ces tarifs resteront en vigueur tant qu'une nouvelle délibération ne viendra pas les modifier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Adopter les tarifs municipaux de la restauration scolaire, tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération. Ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2006 et seront valables tant qu'une nouvelle délibération ne viendra pas les modifier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)